Département de la Somme Arrondissement d'AMIENS Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre - BP 30214 80420 FLIXECOURT Tél: 03.22.39.40.40 OBJET: Adhésion au groupement d'intérêt public « réseau des acheteurs hospitaliers » (LE RESAH) pour la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associés Date de convocation : 5 mars 2024 Date de séance : 14 mars 2024 Date d'affichage: 22 mars 2024 Membres en exercice: 55 Membres présents: 36 Membres votants: 41 Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20240314-25_B_2024-DE

N° 25/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - RUE P. ERMENAULT — à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE, Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2113-2 du code de la commande publique (CCP)

Le Président explique au conseil communautaire que l'adhésion au RESAH permettra à la CCNS de bénéficier de tarifs avantageux pour :

- La téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires.
- La téléphonie mobile, IoT, Machine to Machine, services opérés complémentaires.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20240314-25_B_2024-DE

Le titulaire de l'accord-cadre pour la fourniture de services opérés de télécommunication et prestations associés étant ORANGE, l'adhésion à RESAH permet également de conserver cet opérateur pour la continuité de service et l'harmonisation des divers abonnements.

Coût de l'adhésion au :

| | 600 € HT/an |
|------|--------------------|
| | 750 € HT/an |
| | <u>300 € HT/an</u> |
| Soit | 1 650 € HT/an |
| | Soit |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la CCNS au groupement d'intérêt public RESAH
- Autorise le Président à signer les conventions de service d'achat centralisé (accord-cadre 2021-045) et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme, Pour le Président, et par délégation, Le Vice-Président,

Philippe FRANCOIS

Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.